

# TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE FUMAY

1959 - 1972

95W 1 - 29

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Dominique DUCRET, adjointe administrative  
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

**Présentation générale du fonds**

**Identification :**

Référence	95W 1 - 29
Intitulé	Tribunal d'instance de Rocroi, greffe de Fumay
Dates extrêmes globales	1959-1972
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	7 boîtes, 2 registres, 0,65 mètre linéaire.

**Contexte :**

Nom du producteur	France. Tribunal d'instance (Rocroi, Ardennes)\Greffe (Fumay, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, les justices de paix (une par canton) sont supprimées. Une petite partie d'entre elles sont remplacées par des tribunaux d'instance (ordonnance n°58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire).</p> <p>La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par la ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 178 tribunaux d'instance et juridictions de proximité. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	Les documents ont été trouvés dans une benne au tribunal de grande instance de Charleville Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement en juin 2001.

**Contenu et structure :**

Présentation du contenu	Le versement est le reflet de l'activité d'un tribunal d'instance et se compose notamment de jugements civils, de déclarations et procès-verbaux d'enquête d'accidents du travail, de jugements en matière électorale ou encore d'audiences de police.
Tris, éliminations réalisées	Sans objet

Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie documentaire puis par ordre chronologique.

**Conditions d'accès et d'utilisation :**

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2014 par Jean-Luc SOFISTI, adjoint administratif. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

**Sources complémentaires :**

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

**Contrôle de la description :**

Notes de l'archiviste	Jean-Luc SOFISTI
-----------------------	------------------

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE FUMAY

Règles ou conventions

Norme générale-internationale de description  
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil  
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

20 juin 2014

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE FUMAY

95W 1 - 10	Jugements civils.	1959-1972
95W 1	Registre d'audience.	1959-1962
95W 2	Répertoire.	1959-1972
95W 3 - 10	Minutes.	1959-1966
95W 3		1959
95W 4		1960
95W 5		1961
95W 6		1962
95W 7		1963
95W 8		1964
95W 9		1965
95W 10		1966
95W 11 - 19	Actes civils : minutes.	1959-1970
95W 11		1959
95W 12		1960
95W 13		1961
95W 14		1962
95W 15		1963

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROCROI, GREFFE DE FUMAY

95W 16		1964
95W 17		1965
95W 18		1966
95W 19		1970
95W 20 -21	Accidents du travail.	1959-1971
95W 20	Déclarations.	1959-1971
95W 21	Procès-verbaux d'enquêtes.	1966-1969
95W 22 - 23	Saisies-arrêts et cessions de salaires : minutes.	1959-1970
95W 22		1959-1966
95W 23		1967-1970
95W 24 - 26	Jugements en matière électorale : correspondance, minutes, ordonnances.	1965-1967
95W 24		1965
95W 25		1966
95W 26		1967
95W 27	Audiences de Police : correspondance, procès-verbaux.	1959
95W 28	Amendes de compositions : états récapitulatifs.	1959

95W 29

Amendes de compositions, année échantillon : correspondance,  
états récapitulatifs, procès-verbaux.

1969